

Arrêté n°SAGJ-25-159**Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR ST - Scrutin du 18 novembre 2025**

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS
RENOUVELLEMENT PARTIEL
DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR
DE L'UFR DES SCIENCES ET TECHNIQUES
Scrutin du 18 novembre 2025**

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L719-1 et L719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-145 du 13 octobre 2025 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-150 du 7 novembre 2025 portant modification de l'arrêté SAGJ-25-145 relatif à l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-153 du 12 novembre 2025 portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-155 du 14 novembre 2025 portant la composition du bureau de vote et de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques ;
- Vu** les statuts de l'UFR sciences et techniques modifiés et approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 14 mars 2023 ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Arrêté n°SAGJ-25-159**Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR ST - Scrutin du 18 novembre 2025****LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE****ARRETE****ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des professeurs des universités et personnels assimilés**

1 siège de titulaire était à pourvoir au sein du collège des professeurs des universités et personnels assimilés du conseil d'UFR de l'UFR des sciences et techniques (ci-après désigné « UFR ST »).

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
52	25	0	25	48.08%	25

Les candidatures individuelles suivantes ont obtenu :

Candidatures individuelles	Nombre de voix
IODICE Pierpaolo	11
LEGEIN Christophe	14

Est dont proclamé élu :

LEGEIN Christophe

ARTICLE 2 – Durée des mandats

S'agissant d'un renouvellement partiel, le nouveau membre est élu pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur. Le mandat débutera à compter de la proclamation des présents résultats (publication sur le site internet de l'établissement et envoi au rectorat).

Arrêté n°SAGJ-25-159**Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR ST - Scrutin du 18 novembre 2025****ARTICLE 3 – Exécution**

La directrice administrative de l'UFR ST est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera affiché au sein de l'UFR ST à la diligence de sa directrice administrative et mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement » « Élections des composantes ».

Delphine LETORT

